


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL24-19 Du jeudi 10 octobre 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le vendredi 04 octobre 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence d'Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, Vice-Président de Versailles Grand Parc, Maire.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 13 POUVOIRS : 0 VOTANTS : 13	POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, <i>Vice-Présidente du C.C.A.S.</i></p> <p>Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (<i>Maire-adjoints</i>).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Marie-Pierre DELAIGUE, Jean-François THOMAS (<i>Conseillers municipaux</i>).</p> <p>Mesdames et Messieurs : Françoise CACLIN, Agnès DEMODE, Tatiana FAGOT, Philippe POUDOU, Alain ROZANSKI, Yves de SAINTIGNON (<i>membres nommés</i>).</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, <i>Président du CCAS</i>.</p> <p>Madame Françoise ALBOUY, <i>Conseiller municipal</i>.</p> <p>Monsieur Benoît EYMARD, Monsieur Jean-Baptiste JOUANNIC, <i>membres nommés</i></p> <p>PROCURATIONS : NEANT</p>		
<p style="text-align: center;">Objet : <i>ADMISSION EN NON-VALEUR SUR L'EXERCICE 2024</i></p> <p style="text-align: center;"><i>BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.</i></p>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales,</p> <p>Vu l'état des produits communaux non recouverts transmis par Madame le Comptable Public sur le budget principal du C.C.A.S.,</p> <p><i>Après en avoir délibéré,</i></p> <p>Décide</p> <p><i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p> <p>D'admettre en non-valeur la somme globale proposée par Madame le Comptable Public de 110,19 € composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 81.71 € de non-valeurs portant sur l'exercice 2023 : soit 12 titres (08 sur l'Espace André Joly, 04 sur l'aide à domicile) dont 08 présentent un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite et 04 résultent d'une combinaison infructueuse d'actes. • 28,48 € de créance éteinte portant sur l'exercice 2021 pour un titre facturé par l'Espace André Joly (dette effacée par décision du juge dans le cadre d'un surendettement) 		

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.



Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20241010-DEL_24-19-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception en Préfecture : 17/10/2024
Date de sa publication : 21/10/2024